

Pôle ressources / commande publique

**DECISION  
N° 2025 / 33**

Prise en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

**Décision du Maire d'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande « Fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien des locaux ».**

Le Maire de la Commune des Andelys,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la consultation en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation lancée le 10 octobre 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 5 novembre 2025 à 14h00,

**Vu** le rapport d'analyse des offres établi par les services de la Ville,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché de fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien des locaux,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien des locaux, à l'entreprise SANOGIA IDF sise 29-31 Boulevard de la Mutette 95140 GARGES-LES-GONESSE pour un montant maximum fixé à 80 000 € HT sur une durée totale de trente-six (36) mois.

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** avec l'attributaire ci-dessus nommé, le marché de fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien des locaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure
- Monsieur le Trésorier des Andelys

Fait aux Andelys, le 19 novembre 2025

Le Maire,  
Frédéric DUCHÉ

